



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

Euro Artisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2014, N°15



L'actualité institutionnelle

La nouvelle Commission s'engage pour les petites entreprises

La Commission européenne débute son mandat de cinq ans, après avoir été approuvée par le Parlement et nommée par le Conseil. Les commissaires-candidats présentés Jean-Claude Juncker ont été auditionnés au Parlement européen entre le 29 septembre et le 7 octobre. Extraits des engagements pris lors de ces auditions.

« Mon intention est d'insuffler une vision nouvelle du Small Business Act. En particulier, je souhaite que tous les États membres s'engagent à entreprendre une simplification à grande échelle de leur réglementation applicable aux PME ». Elzbieta Bienkowska, commissaire chargé du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME

« Nous devons écouter davantage les PME qui hésitent à bénéficier des fonds structurels à cause de procédures trop longues et coûteuses. Nous devons simplifier la vie des bénéficiaires ». Corina Cretu, commissaire chargé de la politique régionale

« Les effets de toute initiative sur les PME et les microentreprises seront soigneusement

pesés, afin d'éviter d'imposer des contraintes excessives à ces acteurs économiques ». Vera Jourova, commissaire chargé de la justice

« La nouvelle Commission aura pour première préoccupation de soutenir activement un processus de transposition de qualité et l'application de la directive d'exécution relative au détachement des travailleurs. Parallèlement, j'amorcerai une révision ciblée, en tenant compte des spécificités (...) et des progrès réalisés dans la lutte contre la fraude et les abus sur la base des dispositions de la nouvelle directive d'exécution ». Marianne Thyssen, commissaire chargé de l'emploi

« Ce sont les PME qui constituent la charpente de notre économie. Leur santé et leur réussite nous profiteront à tous, et je me servirai de l'ensemble des instruments de la politique de la concurrence à ma disposition pour garantir une concurrence loyale au sein du marché intérieur et donner ainsi aux PME une chance équitable de prospérer ». Margrethe Vestager, commissaire chargé de la concurrence

DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Nouvelle Commission européenne
- P2 • Commissions bancaires
• Europe 2020
• Consultations et études d'impact

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Euroskills
• Assemblée PME

Les CMA en action

- P3 • Comité des régions
• Mobilité des apprentis

Euro brèves

Chiffre clé

- P3



L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et

Pour des commissions bancaires plus transparentes et plus justes

Les commissions prélevées sur les paiements par carte bancaire représentent un coût élevé en Europe, tant pour les professionnels que pour les consommateurs. Il est estimé à neuf milliards d'euros par an. La réforme des commissions d'interchange est soutenue par les petites entreprises depuis sa publication. Pourtant, les récentes évolutions font craindre que le nouveau règlement ne permette pas d'instaurer des systèmes plus transparents et plus justes. Il est urgent de plafonner les coûts supportés par les artisans lors des transactions par carte bancaire.

En France, 62% des artisans qui utilisent un terminal de paiement considèrent que les commissions interbancaires sont pénalisantes pour leur entreprise. En outre, l'APCMA considère que les petites entreprises devraient pouvoir choisir les moyens de paiement électroniques qu'elles proposent. Les moyens de paiement les plus coûteux devraient rester optionnels afin de ne pas générer des coûts supplémentaires liés à l'achat et/ou à l'utilisation de nombreux appareils pour de faibles flux de paiements.

Réorienter la stratégie « Europe 2020 » vers la compétitivité des petites entreprises

Lancée en 2010, la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive s'articule autour de cinq grands objectifs en matière d'emploi, de recherche, de climat, d'éducation et de lutte contre la pauvreté. Après quatre années, la commission propose de dresser un bilan et d'établir une stratégie d'après-crise de l'UE en matière de croissance. Dans ce contexte, l'APCMA demande que les prochaines politiques de l'Union donnent la priorité à la compétitivité des petites

entreprises. Tant le contenu que les outils mis en œuvre depuis 2010 se sont avérés peu adaptés aux attentes des plus petites entreprises, en raison d'une approche trop restreinte de la compétitivité. L'APCMA appelle de ses vœux l'intégration d'une politique d'entreprise à part entière dans la stratégie Europe 2020. Une politique transversale, qui prenne en compte la diversité des PME et qui s'appuie sur l'approche « Pensez aux petits d'abord ».

Consultation publique et analyse d'impact: associer davantage les petites entreprises

En réponse aux consultations lancées par la Commission européenne afin d'améliorer l'élaboration de la réglementation, l'APCMA recommande :

- d'adapter les textes aux réalités des microentreprises au lieu de les exempter de façon systématique ;
- de développer les « tests PME » en intégrant un volet

spécifique pour les microentreprises et les entreprises artisanales ;

- de consulter les organisations intermédiaires représentatives de l'artisanat ;
- de garantir l'indépendance des structures chargées des analyses d'impact et des rapports ;
- de publier les consultations publiques en français.

L'Europe de l'artisanat

Compétition européenne des métiers Euroskills 2014 : plus de 100 000 visiteurs

Créée en 2007, la compétition européenne « Euroskills » récompense le savoir-faire de jeunes apprentis de moins de vingt-cinq ans dans une cinquantaine de métiers. Elle vise ainsi à promouvoir l'apprentissage et le savoir-faire artisanal, tout en développant la mobilité des jeunes en Europe. Cinq cents jeunes venus de vingt-quatre pays européens se sont réunis à Lille pour trois jours de compétition.

Vitrine des savoir-faire, cet événement démontre que les métiers de l'artisanat sont essentiels à l'économie et à l'accomplissement personnel des individus. Cette quatrième édition a été remportée par l'Autriche. L'Équipe de France des métiers, composée de trente-quatre jeunes, s'est classée en deuxième position avec quatorze médailles.

Représentants des petites entreprises et responsables politiques réunis à Naples pour l'Assemblée PME

Coordonnée par la Commission, la semaine européenne des PME encourage l'esprit d'entreprises en Europe. Point d'orgue de la campagne, l'Assemblée PME a réuni à Naples les représentants des institutions européennes, des autorités nationales et des organisations de PME autour du thème « La croissance par l'entreprise: les opportunités à venir ». La cérémonie des prix européens de la promotion de l'esprit d'entreprise fut l'événement majeur de l'Assemblée. Lauréat national 2014, le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) a été sélectionné par la Commission européenne pour concourir dans la catégorie « soutien à l'internationalisation des entreprises ». Dans son discours de clôture, Joanna Drake, directrice « PME et entrepreneuriat » à la Commission, a salué le label EPV, attribué à plus de mille entreprises qui représentent 50 000 emplois.

Les CMA en action

Le Comité des régions promeut les politiques territoriales en faveur des PME

Chaque année, la semaine européenne des régions et des villes rassemble représentants des institutions européennes, des autorités locales et des parties prenantes au Comité des régions à Bruxelles. Lors d'un atelier consacré aux partenariats locaux pour soutenir l'entrepreneuriat et les PME, l'APCMA a présenté des propositions pour améliorer la coopération entre les organisations de PME et les autorités locales dans les politiques sectorielles

et les projets à l'échelle des territoires. Gouvernance multi-acteurs, déclinaison territoriale du Small Business Act, suivi dynamique et échange de bonnes pratiques ont été évoqués. Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a également présenté l'élaboration de son plan régional de développement de l'artisanat, dont la gouvernance, qui associe les acteurs tels que CMAR, a été citée en exemple.

Le réseau des CMA, acteur incontournable de la mobilité européenne des apprentis

L'APCMA a participé au lancement du programme Erasmus+ à Paris le 29 septembre, en présence du commissaire Androulla Vassiliou. Le commissaire a rappelé l'ambition du programme pour « améliorer la qualité et la quantité de l'apprentissage ». Erasmus+ a l'ambition d'offrir à plus de quatre millions d'européens la possibilité d'étudier, de se former ou d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger. Il finance en outre des partenariats transnationaux entre

des établissements et organisations d'enseignement, de formation et de jeunesse. Le réseau des CMA a répondu présent dès les premiers appels à propositions. Un succès : tous les projets déposés par les chambres régionales de métiers et de l'artisanat ont été retenus. Les financements européens mobilisés permettront de poursuivre l'action du réseau en faveur de la généralisation de la mobilité des apprentis.

Le chiffre clé

1157 entreprises labellisées EPV

EURO BREVES

- L'APCMA se réjouit que le Conseil entende exempter les PME de la désignation d'un délégué à la protection des données.
- Le 23 septembre, la Commission européenne a présenté à Bruxelles l'ensemble des instruments financiers mis en place pour la période 2014-2020. L'APCMA a rappelé à cette occasion la valeur ajoutée de la garantie PME pour les entreprises artisanales
- Des actions plus ciblées vers les TPE et l'artisanat : telle est la ligne directrice pour la préparation de la réponse à la consultation publique sur l'avenir du Small Business Act.
- L'APCMA a présenté quatre pistes pour le futur programme urbain de l'UE : aménagement artisanal et commercial ; mobilité ; soutien des entreprises en ville ; habitat et patrimoine bâti.
- Les ministres européens sont parvenus à dégager un accord sur la création d'une plateforme destinée à lutter contre le travail non déclaré. Elle associerait les partenaires sociaux européens. Les négociations se poursuivent avec le Parlement européen.
- Le conseil compétitivité considère que la révision du SBA devrait conduire à améliorer la gouvernance de la politique industrielle de l'UE. Il souhaite des lignes directrices pour revitaliser la compétitivité de l'industrie européenne et mieux exploiter l'expertise spécifique des petites entreprises de production.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Laure-Anne Copel, Hubert Delorme · crédit photo : Niko · europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36